



+ d'infos ? Contactez-nous au ☎ 05 61 50 99 00



Fin de la collecte en bac !

Badge à récupérer en mairie au plus tard le 04/02/2023.

Retrait des bacs à partir du 13/02/2023.

Auterive, vendredi 06/01/2023

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes du Bassin Auterivain (CCBA) et la commune de Miremont désirent maîtriser les coûts et préserver l'environnement grâce à l'optimisation de la collecte et à la tarification incitative.

Pour cela, une nouvelle organisation, avec de nouveaux équipements de collecte, est en cours de mise en place.

Retrouvez au verso du courrier, vos nouvelles modalités de collecte.

Afin de répondre à vos interrogations, une brochure explicative est jointe au présent courrier. Attention, page 14 le calendrier prévisionnel est décalé d'un an. La 1ère année de comptabilisation des productions de déchets est prévue du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour l'avis d'imposition en 2025.

Dans le cadre du déploiement de la Tarification Incitative, la CCBA vous offre un mémo-tri magnet afin de vous accompagner sur vos gestes de tri.

Ensemble, agissons pour un territoire plus responsable et plus durable !

M. Serge BAURENS
Président
Communauté de Communes
Bassin Auterivain

M. Claude DIDIER
Adjoint au Maire
Commune de Miremont



La nouvelle organisation de la collecte des déchets

La collecte de vos déchets sera organisée en apport volontaire grâce à des colonnes de proximité. Découvrez les nouvelles instructions d'après les modalités de collecte suivantes :

Vous dépendrez d'un point d'apport volontaire, le mode de collecte sera en colonne (de la même manière que pour le verre et papiers/cartonnettes) et non plus en bac individuel.

1. Rendez-vous du lundi 16 janvier au samedi 04 février 2023 à la mairie de Miremont, pour récupérer votre badge individuel :

- Lundi de 14h00 à 18h00
- Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Samedi de 09h00 à 12h00.

A l'issue de cette période, le badge devra être récupéré à l'accueil du siège de la CCBA.



Le badge est indispensable pour déposer vos ordures ménagères dans la colonne grise.

2. Les points d'apport volontaire (PAV) seront déployés aux emplacements suivants :

- Place Marengo (PMR);
- Rue Thomas Séverat ;
- Rue des Ecoles (à terme, PMR) ;
- Chemin des Bruzes, lotissement Le Thérial ;
- Chemin des Bruzes, lotissement Jean d'Ormesson (construction en cours) ;
- Chemin du Merle ;
- Route de Beaumont (Pont Esquers) ;
- Chemin du Nègre ;
- Chemin de Burguerolles ;
- Chemin de Moulis (angle D12) ;
- Mazades.

3. Entre le 13 février et le 10 mars, les bacs (individuels et collectifs) seront retirés par nos soins.



Pour les habitants collectés en bacs individuels, laissez vos deux bacs vides (tri et ordures) sur la voie publique, un agent viendra les récupérer.

4. A partir du 13 mars, la collecte en bacs est supprimée, elle est remplacée par la collecte en PAV (Points d'Apport Volontaire).

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

05 61 50 99 00

accueil@ccba31.fr

www.dechet-ccba31.fr